

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 juillet 2021 à 19h30 à la salle de l'âge d'or, située au 139 route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska, conformément à l'avis public affiché le 17 juin 2021**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Michel Viens ;  
Charles Montamat ;  
Raymond Frève.  
Et Yves Lapointe.

**Sont absents :** Messieurs LES CONSEILLERS  
Francis Boucher (19h40)  
Et Renaud Ouellet

Les membres présents du conseil forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**01-07-2021**

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**02-07-2021**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2021.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie des procès-

verbaux de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> juin 2021 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2021;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

Monsieur Francis Boucher arrive à 19h40.

03-07-2021

### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021 pour le mois de juin 2021;

Prélèvements directs : 2 844.46 \$  
Remboursement payé à l'intérieur de la paie :  
- Frais de déplacement et de repas : 64.08 \$  
Salaires : P.P.11, 12 et 13 : 17 622.69 \$  
Frais Desjardins : 62.50 \$  
Liste des comptes à payer au 31 juin 2021 : 38 548 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et il est résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

04-07-2021

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme M. Francis Boucher comme maire suppléant pour un an à compter du 6 juillet 2021 et celui-ci remplacera la mairesse, Mme Nancy St-Pierre dans la municipalité ainsi qu'au niveau régional, à la MRC de Kamouraska, lorsqu'il le sera nécessaire.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

05-07-2021

**ADOPTION DU REGLEMENT NO 270-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du 1er juin 2021 annonçant l'adoption du règlement 270-2021 concernant la gestion contractuelle ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement 270-2021 tel que déposé.

Ledit règlement est conservé dans le livre des règlements prévu à cet effet.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

06-07-2021

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NO 272-2021 VISANT A MODIFIER LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 127 DE LA MUNICIPALITE AFIN DE PERMETTRE LES USAGE DE GRAVIERE ET SABLIERE DANS LES ZONES FB.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** toutefois, qu'un processus de consultation publique,

exercé en conformité avec l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, s'est terminé le 3 juillet dernier sur le premier projet de règlement numéro 272-2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** soit adopté le second projet (modifié) de règlement no 272-2021, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

07-07-2021

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT  
L'ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT NO 273-2021  
CONCERNANT LES NUISANCES**

M. Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement no 273-2021 concernant les nuisances.

Un projet de règlement est déposé.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

08-07-2021

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 274-2021 POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA.**

M. Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement d'emprunt no 274-2021 pour les travaux de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Un projet de règlement est déposé.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

09-07-2021

**ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DÉPOSÉE PAR FERME MALENKA.**

**CONSIDÉRANT** la présentation faite, lors de la réunion du comité consultatif en urbanisme de Saint-Joseph-de-Kamouraska par M. Bruno Ross du projet pour lequel il a fait une demande de dérogation mineure à la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure demandée respecte le plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Daniel Lapointe et Mme Jeannine Landry, les voisins propriétaires du 90 rang 5 Est, ont rédigé une lettre indiquant qu'ils sont en accord avec le projet même si les distances séparatrices du RCI ne sont pas respectées, ce qui montre que l'atteinte à la jouissance de leur propriété impliquée par la demande de dérogation mineure ne pose pas problème à leurs yeux;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur subirait un préjudice sérieux à ne pas faire les travaux pour lesquels il demande une dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** le caractère mineur de la dérogation demandée, étant donné que la distance séparatrice d'une résidence voisine exigée en vertu du RCI relativement aux odeurs est de 191 mètres, que l'étable est située à 136 mètres de la résidence du 90, rang 5 Est et que donc, la distance dérogatoire est de 55 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'est réuni le 22 juin 2021 et recommande au conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska ce qui suit :

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la demande de dérogation mineure de *Ferme Malenka*

concernant une augmentation des unités animales à 724;

**QUE** la distance de 55 mètres de la propriété du 90, rang 5 Est soit réputée conforme.

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la demande de dérogation mineure de *Ferme Malenka* concernant une augmentation des unités animales à 724;

**QUE** la distance de 55 mètres de la propriété du 90, rang 5 Est soit réputée conforme.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

10-07-2021

**OCTROI DE CONTRAT À WILLIAM LÉVESQUE, ARPENTEUR, POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA SERVITUDE À ÉTABLIR POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DE LA FIBRE OPTIQUE SITUÉE AU 300, RUE PRINCIPALE OUEST POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1500\$ PLUS TAXES.**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à William Lévesque, arpenteur, pour la description technique de la servitude à établir pour l'utilisation et l'entretien de la fibre optique située au 300, rue Principale Ouest pour un montant maximal de 1 500\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

11-07-2021

**OCTROI DE CONTRAT À ME NATHALIE ADAMS, NOTAIRE, POUR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DE LA FIBRE OPTIQUE SITUÉE AU 300, RUE PRINCIPALE OUEST POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 000\$ PLUS TAXES.**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à Me Nathalie Adams, notaire, pour la création d'une servitude pour l'utilisation et l'entretien de la fibre optique située au 300, rue Principale Ouest pour un montant maximal de 1 000\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

12-07-2021

**OCTROI DE CONTRAT À C. G. THÉRIAULT POUR CREUSAGE DE FOSSÉS DANS LE RANG 4 OUEST SUR UNE LONGUEUR DE 400 PIEDS AU MONTANT DE 2 000 \$ PLUS TAXES.**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à *C.G. Thériault pour creusage de fossés dans le rang 4 Ouest sur une longueur de 400 pieds au montant de 2 000 \$ plus taxes.*

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

13-07-2021

**OCTROI DE CONTRAT À C. G. THÉRIAULT POUR CREUSAGE DE FOSSÉS DANS LE RANG 6 OUEST POUR UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE TOTAL DE 7 000 \$ PLUS TAXES.**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à *C.G. Thériault pour creusage de fossés dans le rang 6 Ouest pour un montant supplémentaire total de 4 420 \$ plus taxes.*

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

14-07-2021

**OCTROI DE CONTRAT AUX ENTREPRISES GUY ET PASCAL DUBREUIL POUR DES TRAVAUX D'ÉBRANCHAGE POUR UN MONTANT TOTAL DE 6 250\$ PLUS TAXES.**

**CONSIDÉRANT QUE** *Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil* chargent 125\$ de l'heure pour des travaux d'ébranchage ;

**CONSIDÉRANT QUE** 50 heures de travaux d'ébranchage doivent être effectués cette année dans la municipalité ;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat d'ébranchage aux *Entreprises Guy et Pascal Dubreuil* pour un montant total de 6 250\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

15-07-2021

**OCTROI DE CONTRAT À MARJORIE OUELLET – GRAPHISME POUR LE RENOUELEMENT DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA AU MONTANT DE 4 290\$ PLUS TAXES**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie de contrat à *Marjorie Ouellet – Graphisme* pour le renouvellement du site internet de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska au montant de 4 290\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

16-07-2021

**DÉCOUVERTE DES RESTES DE 966 ENFANTS SUR LES SITES DE DEUX ANCIENS PENSIONNATS AUTOCHTONES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET EN SASKATCHEWAN**

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 751 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone *Marieval* en Saskatchewan ;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

**IL EST PROPOSE PAR M. CHARLES MONTAMAT ET  
RESOLU A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :**

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 966 enfants sur les sites de deux pensionnats autochtones en Colombie-Britannique et en Saskatchewan et exprime aussi une tristesse à la pensée que d'autres découvertes similaires pourraient être faites dans l'avenir ;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

17-06-2021

### **APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE.**

**ATTENDU QUE** la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021.

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger des ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et des dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

18-07-2021

### **COMMANDITE ET ADHÉSION**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- 100\$ pour la Fondation Annette Cimon Lebel.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

19-07-2021

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h20.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_  
**Nancy St-Pierre, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale**